

Concours d'art oratoire

2016-2017

Guide de planification du président de comité de district



But

Depuis sa mise en œuvre en 1928, le Concours d'art oratoire détient le record de longévité de tous les programmes parrainés par Optimist International. Conçu pour les jeunes, le concours leur permet d'acquérir de l'expérience en art oratoire et leur donne l'occasion de participer à une compétition pour l'obtention d'une bourse d'études postsecondaires.

Concours à l'échelon du district

Les districts pourraient décider d'organiser un concours mixte ou un concours séparé pour garçons et filles. La décision doit être prise au cours de l'assemblée de district du 4^e trimestre. Le district n'est pas obligé de tenir le même type de concours pour un nombre minimal ou maximal d'années. **Les clubs, les zones et les régions sont tenus de tenir le type de concours choisi par le district.**

Le championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International

Les districts peuvent inscrire un concurrent au championnat régional/international qui aura lieu les 15 et 16 juin 2017 à la *Saint Louis University* à Saint-Louis au Missouri. Veuillez vous référer au guide de planification du championnat régional/international pour plus d'information.

Comment s'inscrire

Les jeunes intéressés préparent un exposé de 4 à 5 minutes sur le thème imposé qu'ils livreront dans le cadre du concours du club Optimiste de leur localité. Les essais sont évalués à l'échelon du club, de la zone, de la région, si nécessaire, et finalement du district.

Critères d'admissibilité

Le concours est ouvert à tous les jeunes de moins de 18 ans le 1^{er} octobre de l'année en cours du concours Optimiste (1^{er} octobre au 30 septembre). Pour 2016-2017, les concurrents doivent toujours avoir 17 ans en date du 1^{er} octobre 2016.

Sujet

« **Qu'apporte l'Optimisme au monde entier?** »

Nombre minimum de participants

À l'échelle du club, un nombre minimum de participants n'est pas requis. Les concours mixtes, de zone, de région et de district, doivent avoir au moins trois participants. Les concours séparés pour garçons et filles, de zone, de région et de district, doivent avoir au moins six participants; trois garçons et trois filles.

Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir au moins 3 concurrents à l'échelon de la zone ou de la région, de deux choses l'une :

A. Envoyer les gagnants au prochain échelon du concours.

Si votre concours de zone ou de région peut compter sur au moins 3 concurrents de même sexe, vous pouvez le tenir pour cette catégorie et faire participer le gagnant au prochain échelon. Une fois de plus, s'il y a moins de 3 concurrents de même sexe, veuillez les faire passer au prochain échelon du concours.

B. Regrouper les concours de zone ou de région.

Échéances du concours

Après avoir été informé des dates de la tenue des concours de zone et de district, le président du comité de club fixe la date du concours de club. Le président du comité du Concours d'art oratoire de district en collaboration avec le lieutenant-gouverneur fixe la date du concours de zone en s'assurant de le tenir avant la date du concours de district.

Le président du comité de district détermine la date du Concours d'art oratoire de district. **L'échéance du district pour soumettre les noms des lauréats est fixée au 15 mai 2017.**

Optimist International avisera les gagnants de district par lettre entre le 30 mai et le 15 juin. Les districts sont tenus d'informer le service des programmes s'ils souhaitent que l'avis au gagnant soit retardé.

Les districts peuvent inscrire un concurrent au championnat régional/international qui aura lieu à la *Saint Louis University*. Les formulaires d'inscription provenant du guide planification du championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International doit être reçu par Optimist International au plus tard le 15 mai 2017.

Prix

Les bourses d'études décernées aux élèves qui résident aux États-Unis et dans les Antilles sont en devises américaines et pour les étudiants qui résident au Canada, les bourses d'études sont décernées en argent canadien.

À l'échelon du club - médaillon

Les clubs peuvent décerner des récompenses pécuniaires par gagnant du Concours d'art oratoire, en plus des médaillons officiels. À l'échelon du club, et à son entière discrétion, ces prix peuvent prendre la forme d'une bourse d'études, d'une obligation d'épargnes ou d'un prix en argent. Veuillez communiquer avec la Fondation Optimiste des enfants canadiens pour établir une bourse d'études.

* Avertissement - Les clubs qui prévoient décerner aux élèves gagnants des prix sous forme d'obligations d'épargne ou en argent doivent tout d'abord consulter l'association provinciale qui coordonne les activités et les compétitions scolaires afin de déterminer si le versement de tels prix peut conduire à la suppression du statut amateur du récipiendaire. Si un élève perd son statut amateur, il se pourrait qu'il ne puisse participer à des compétitions sportives ou activités collégiales.

À l'échelon de la zone et de la région – **plaque**
Des certificats peuvent être conçus pour la zone ou le district et des gabarits sont disponibles sur www.optimiste.org.

À l'échelon du district – plaque et bourse d'études postsecondaires. Le district doit commander les plaques directement de Shumsky aux États-Unis et dans les Antilles et d'Ansell's au Canada.

Le montant des bourses d'études peut varier. Les concours mixtes de districts peuvent offrir deux bourses d'études de 2 500 \$, ou une de chacun des montants suivants : 2 500 \$, 1 500 \$ et 1 000 \$. Les districts qui organisent des concours séparés, un pour garçons et un pour filles, offrent au gagnant une bourse d'études de 2 500 \$ chacun.

Les districts qui choisissent d'augmenter le financement des bourses d'études ou de financer des bourses d'études supplémentaires devront gérer ces fonds par le truchement d'autres ressources. Optimist International ne se chargera

pas de l'attribution de bourses d'études, quelles qu'elles soient, qui ne sont pas financées par les Fondations Optimist International. Les districts seront responsables de la tenue des dossiers et de l'attribution des fonds et des bourses d'études. Les districts choisiront peut-être de garder les fonds supplémentaires dans des comptes de district ou de les confier aux Fondations d'Optimist International. Les particuliers et les clubs qui font des dons seront reconnus à vie pour des dons qui serviront à l'augmentation ou à l'ajout de bourses d'études.

Les Fondations traiteront les demandes des districts pour que les fonds de bourses d'études leur soient retournés. Les demandes doivent être faites par écrit et préciser le genre de bourse d'études et le montant. Les Fondations n'attribueront pas les bourses d'études et n'émettront pas les chèques aux récipiendaires des bourses d'études ou à leurs établissements d'enseignement.

Championnat mondial/régional – les bourses d'études sont octroyées à chaque gagnant régional en devises américaines (sauf stipulation contraire) au montant d'au moins 5 000 \$. De plus, des bourses d'études de 15 000 \$, 10 000 \$, 5 000 \$ seront offertes aux champions du monde remportant la première place, la deuxième place et la troisième place, respectivement. Une bourse d'études additionnelle peut être offerte aux participants par la *Saint Louis University*, et ce, à sa discrétion.

Chaque gagnant régional et chaque champion du monde recevront un certificat de participation. Le discours du champion du monde qui remportera la première place sera présenté aux délégués du congrès international.



Critères d'évaluation et fonctions

On doit retenir les services de trois jurés compétents qui ne connaissent pas les concurrents. À l'échelon du club, les jurés peuvent être des membres Optimistes. À tous les autres échelons du concours, les jurés ne peuvent pas être des membres Optimistes. Ils devraient être compétents dans le domaine de l'art de s'exprimer. Considérez pour ce poste d'anciens concurrents du Concours d'art oratoire, des enseignants retraités en débats, en discours ou en art dramatique et des dirigeants d'entreprises de la collectivité. Ayez toujours un juré de remplacement en cas d'urgence. Les jurés sont également des membres potentiels, n'oubliez donc pas de les inviter à devenir membres! (Il est fortement suggéré que les juges soient les mêmes pour les concours des filles et des garçons)

Le président du comité du Concours d'art oratoire remet à chaque juré le formulaire d'évaluation et un exemplaire des règlements. Les jurés ne doivent jamais comparer ou discuter entre eux de leurs impressions des concurrents ou des points accordés. Chaque juré doit noter les concurrents séparément sans consulter les autres jurés et les Optimistes. Exception faite du président de comité du Concours d'art oratoire, personne n'est autorisé à prendre connaissance des pointages attribués aux concurrents.

Chronométrateurs

Il faut nommer un chronométrateur. Cette personne peut être un membre Optimiste. Le chronométrateur est responsable de noter la durée de chaque discours et les points de pénalité, si nécessaire, comme l'omission d'annoncer le thème officiel ou d'identifier verbalement toute citation telle que notée sur la copie papier du discours, et doit inscrire le total des points de pénalité sur sa feuille de pointage. Le chronométrateur aura besoin du formulaire officiel, d'un stylo, d'un chronomètre et d'un exemplaire du discours de chaque concurrent. La feuille de pointage, dûment remplie, du chronométrateur est remise au président du comité du concours qui inscrira les pointages sur la feuille maîtresse de chaque concurrent.

Traiter une contestation

Un sergent d'armes devrait être assigné comme personne-ressource pour les cas de contestation et avoir en sa possession fiches et stylos à distribuer au besoin. Quiconque veut contester doit lever la main après la fin du discours et avant que le concurrent suivant commence son exposé. Le sergent d'armes remet à cette personne une fiche ainsi qu'un crayon ou un stylo. La personne y inscrit les raisons motivant sa contestation. Le sergent d'armes reprend la fiche, une fois remplie. On répète l'exercice, au besoin, pour toute

personne qui souhaite loger une contestation. Le président du comité du concours recueille les contestations avant de quitter la salle pour compiler les pointages. Il en prend connaissance, une à la fois, et rend une décision. Les jurés seront alors avisés de toute modification apportée à leurs pointages. Cette façon de procéder permet aux concurrents de livrer leur discours sans être interrompus ou gênés. Quant à la personne qui loge la contestation, il lui est possible de décrire en détail ses motivations. On évite ainsi toute distraction ou discussion en public.



Lignes directrices liées à l'utilisation d'une caméra vidéo

Tous les Concours d'art oratoire ont lieu en direct et ne peuvent être jugés en différé sur vidéo. Il est toutefois possible d'utiliser une caméra vidéo, à l'occasion d'un concours, afin de donner aux participants un exemplaire de leur prestation. Chaque concurrent peut demander d'arrêter la caméra durant sa présentation. Un membre du club Optimiste devrait être derrière la caméra. Une bande-vidéo fournie par le club est insérée, à chaque pause, dans le caméscope. La bande-vidéo devrait être identifiée par le numéro assigné au concurrent. Lorsque le concurrent a terminé son exposé, on retire la bande-vidéo et on la remplace par une autre. On répète l'opération pour chaque concurrent qui souhaite avoir une bande-vidéo de sa prestation. On pourrait également enregistrer une bande maîtresse des concurrents pour ensuite en tirer des exemplaires. Cela permet à chaque jeune d'obtenir une bande-vidéo de sa prestation, et aux concurrents de livrer leur discours avec le minimum de distractions.

Le président du comité du Concours d'art oratoire de district est responsable de toutes les étapes des **Concours d'art oratoire dans le district. Toutes les compétitions de district doivent être organisées par des Optimistes uniquement et cette responsabilité ne peut être déléguée à des groupes de l'extérieur.**

Chaque club doit fournir ce qui suit pour chaque gagnant :

- _____ Formulaire d'inscription de zone, de région ou de district
- _____ Exemple de discours
- _____ Exemple de l'acte de naissance ou du passeport
- _____ Exemple de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club
- _____ Droits d'inscription (le cas échéant)

Concours à l'échelon de la zone

Les concours de zone ont lieu aux dates et endroits choisis par le district. Le président du comité des concours de zone sera nommé par le district et supervisé par le président du comité du Concours d'art oratoire de district.

Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir au moins 3 concurrents à l'échelon de la zone, de deux choses l'une :

- A. Envoyer les gagnants au prochain échelon du concours. Si votre concours de zone ou de région peut compter sur au moins 3 concurrents de même sexe, vous pouvez le tenir pour cette catégorie et faire

participer le gagnant au prochain échelon. Une fois de plus, s'il y a moins de 3 concurrents de même sexe,

veuillez les faire passer au prochain échelon du concours.

- B. Regrouper les concours de zone et de région.

Tous les concours de zone doivent respecter les règlements officiels et seulement les lauréats des concours de zone seront admissibles aux concours de région ou de district. Chaque club peut inscrire deux concurrents au prochain échelon. Si le district décide à l'avance de tenir des concours mixtes, la représentation de chaque club à l'échelon suivant peut être composée, dans ce district, de deux garçons, de deux filles ou d'un garçon et d'une fille. Si le district décide à l'avance de tenir des concours séparés pour garçons et filles, la représentation de chaque club à l'échelon suivant sera composée d'un garçon et d'une fille seulement.

Après le concours de zone

Le président du comité du concours de zone doit :

1. Annoncer à l'auditoire les noms des lauréats et leur remettre leurs plaques.
2. Soumettre au président de comité du Concours d'art oratoire de région (le cas échéant) ou de district :

- _____ Formulaire d'inscription officiel de zone, de région ou de district dûment rempli
- _____ Exemple de l'acte de naissance ou du passeport
- _____ Exemple de discours
- _____ Exemple de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club
- _____ Droits d'inscription (le cas échéant)

Concours à l'échelon de la région

Les concours régionaux sont obligatoires pour les districts de onze zones ou plus, mais ils sont facultatifs pour les plus petits districts. Cet échelon vise à réduire le bassin de concurrents à 20 élèves. Selon la décision du district, ce bassin de concurrents peut être de 10 garçons et de 10 filles (concours séparé pour garçons et filles) ou toute combinaison de 20 concurrents (concours mixtes).

Le président du comité du concours de région doit :

1. Annoncer à l'auditoire les noms des lauréats et leur remettre leurs plaques.
2. Soumettre au président de comité du Concours d'art oratoire de district :

- _____ Formulaire d'inscription officiel de zone, de région ou de district dûment rempli
- _____ Exemple de l'acte de naissance ou du passeport
- _____ Exemple de discours
- _____ Exemple de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club
- _____ Droits d'inscription (le cas échéant)



Liste de vérification le jour de la tenue du concours

Rendez-vous tôt sur les lieux du concours et assurez-vous :

- _____ que le nombre de sièges soit suffisant
- _____ que vous ayez un podium ou un lutrin (il est suggéré d'installer un marchepied)
- _____ que le microphone fonctionne
- _____ que les prix s'y trouvent
- _____ que les certificats ou plaques sont présentés à tout district qui parraine ou donateur au programme
- _____ que la caméra vidéo (facultatif) est installée dans un endroit convenable
- _____ que les adjoints sont conscients de leurs responsabilités
- _____ que le sergent d'armes soit conscient de ses responsabilités relatives aux contestations (voir les lignes directrices)
- _____ que la séance d'information avec les concurrents ait lieu
- _____ que la réunion pour revoir les directives avec les jurés ait lieu (il est fortement suggéré que les juges soient les mêmes pour les concours des filles et des garçons)
- _____ que les concurrents participent au tirage au sort de lettres afin de déterminer l'ordre d'entrée en scène

Une fois que tous les concurrents ont livré leur discours :

- _____ les jurés et le chronométrateur totalisent les pointages de chaque concurrent, signent leurs feuilles de pointage et les remettent au président du comité du concours
- _____ le président du comité du concours se retire pour prendre connaissance des contestations, rendre une décision sur chacune, et vérifier les pointages
- _____ Dévoilement des lauréats et remise des prix aux lauréats et on annonce la date et l'endroit de la tenue du prochain échelon du concours
- _____ on présente les jurés et le chronométrateur
- _____ on prend amplement de photos à joindre aux communiqués de presse émis après le concours
- _____ on demande au détenteur de la première place de signer tous les documents requis pour le prochain échelon du concours, et ce, avant de quitter les lieux

Concours à l'échelon du district

La direction du district fixe la date et l'endroit de la tenue du concours de district. Si l'on doit tenir des concours préliminaires aux échelons des districts ou des régions, l'administration du district décidera du moment et des endroits, qui peuvent être différents du lieu où se tiendra le concours de district.

Après le concours de district

Le président du comité du concours de district doit :

1. Annoncer à l'auditoire les noms des lauréats et leur remettre leurs plaques.
 2. Voir à ce que les gagnants inscrivent leurs numéros d'assurance sociale/NAS dans le formulaire de renseignements sur le lauréat. Il faut indiquer le numéro d'assurance sociale/NAS des gagnants de district afin d'assurer le suivi adéquat des bourses d'études auprès des collèges et universités.
 3. Voir à ce que le gouverneur de district signe chacun des formulaires de renseignements sur le lauréat.
- 4. Soumettre pour chaque gagnant :**
- _____ **Formulaire de renseignements sur le gagnant de district**
 - _____ **Formulaire de renseignements sur le concurrent pour le championnat régional/international**
 - _____ **Formulaire d'inscription de zone, de région ou de district**
 - _____ **Exemplaire de l'acte de naissance ou du passeport**
 - _____ **Exemplaire de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club**
 - _____ **Exemplaire du discours à :**

(Pour les clubs américains et antillais)

**Optimist International Programs Department •
Attn : Oratorical
Coordinator 4494 Lindell Blvd. •
Saint-Louis, MO 63108, ou par télécopieur
au 1 314 735-4100**

(Pour les clubs canadiens)

**Centre de service canadien d'Optimist
International, 5205, boulevard Métropolitain
Est, bureau 200
Montréal, QC H1R 1Z7 • Canada
ou par télécopieur au 1 514 721-1104**

Veillez noter que l'on ne traitera pas les bourses d'études tant que toutes les écritures administratives ne seront pas dûment remplies et soumises à Optimist International.

Inscription au Concours 2016-2017 d'art oratoire d'Optimist International

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

État/pays _____ Code postal _____

Téléphone (_____) _____ courriel _____

Date de naissance _____ / _____ / _____ âge _____

Avez-vous participé à un autre Concours d'art oratoire Optimiste au cours de la présente année scolaire? Oui Non

Sexe : garçon fille

Entente du concurrent :

J'ai pris connaissance des règlements du concours et j'accepte de me soumettre à toutes ces exigences.

Signature du concurrent _____ Date _____ / _____ / _____

Autorisation d'un parent ou d'un tuteur :

J'accorde à mon enfant pupille la permission de participer à ce concours.

Signature _____ Date _____ / _____ / _____

Lien de parenté _____

Je soussigné, _____ accorde à Optimist International la permission d'utiliser une photographie de mon fils ou de ma fille _____ aux fins de leurs relations publiques. Le club Optimiste et Optimist International peuvent utiliser la photographie dans toute publication comme bon leur semble.

Nom du club Optimiste parrain _____

Numéro du club Optimiste parrain _____

----- Veuillez faire parvenir l'inscription à l'adresse ci-dessous : -----

Sujet: « **Qu'apporte l'Optimisme au monde entier?** »

Official Rules

Première section — Règlements généraux

1. Le Concours d'art oratoire d'Optimist International commence à l'échelon du club pour se poursuivre à l'échelon de la zone et se clôt par le championnat mondial.
2. Les concurrents doivent s'inscrire par le truchement d'un club Optimiste de la localité.
3. Chaque concurrent doit remplir le formulaire d'inscription officiel et le soumettre au président de comité du concours du club parrain.
4. Le district a le droit de décider de tenir un concours mixte ou un concours séparé pour garçons et filles.
5. Aucun concours de zone, de région ou de district ne devrait avoir moins de 3 ou plus de 20 concurrents.
6. Optimist International se réserve le droit de modifier le texte de tout discours prononcé dans le cadre de tout concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur.

Deuxième section — Admissibilité des concurrents

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 18 ans en date du 1er octobre de l'année du concours Optimiste en cours (1er octobre au 30 septembre). Les concurrents doivent être scolarisés aux États-Unis, au Canada ou dans les Antilles. Aucun âge minimum.
2. Un concurrent n'est admissible ou ne peut participer qu'à un seul Concours d'art oratoire Optimiste durant une même année.
3. Chaque concurrent rédige son propre discours. Cependant, le concurrent peut bénéficier de conseils pour la préparation de son exposé et peut faire des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps.
4. Tout élève qui a déjà gagné une bourse d'études dans le cadre d'un Concours d'art oratoire de district n'est admissible à aucune autre compétition, quelque échelon que ce soit, à moins d'avoir été choisi pour participer

une fois au championnat mondial. Le candidat ne peut participer plus d'une fois au Championnat mondial.

5. Avant de pouvoir participer, tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir une preuve de leur âge. Les clubs Optimistes pourraient exiger un exemplaire de l'acte de naissance ou du passeport si une bourse d'études de club est offerte séparément d'Optimist International. Les gagnants au district doivent fournir un exemplaire de leur acte de naissance ou de leur passeport avec le formulaire d'inscription. Un exemplaire papier de l'exposé rédigé à l'ordinateur doit être fourni, avant ou après le discours.

Troisième section — Règlements du concours

1. Les concurrents doivent traiter du thème officiel.
2. L'essai peut être rédigé dans une autre langue que l'anglais si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel se trouve le club Optimiste parrain.
3. Tous les concurrents doivent commencer par annoncer le thème officiel afin de permettre au chronométrateur de noter la durée exacte de l'exposé. Le chronométrateur inflige automatiquement une pénalité de 3 points si le concurrent omet d'annoncer le thème officiel.
4. Toute citation ou tout élément protégés par un droit d'auteur et utilisés au cours de la prestation doivent être identifiés verbalement, et inscrits sur l'exemplaire papier en précisant le nom de l'auteur. Le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et Optimist International décline toute responsabilité à ce propos. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification du concurrent.
5. L'utilisation d'accessoires, d'uniforme ou de costumes particuliers ou l'utilisation de téléprojecteur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification. Si le concurrent le souhaite, il peut utiliser des notes et un lutrin.
6. Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrents dont

la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Cette pénalité est déterminée par le chronométrateur officiel.

7. Le chronométrage commence immédiatement après l'annonce du thème officiel. Toute salutation aux juges, à l'auditoire, etc. devrait précéder l'annonce du thème. Le chronométrage prend fin une fois que le concurrent a terminé son discours.
8. Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district. Cela entraîne une déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification.
9. Les concurrents ne peuvent être désignés par leur nom et le nom de leur club parrain ne peut être mentionné avant que le dernier discours ait été prononcé et que les membres du jury ainsi que le chronométrateur se soient retirés.
10. Toute contestation relative à la tenue de tout concours doit être déposée immédiatement après constatation de la situation. Les contestations logées après que le concurrent suivant ait été présenté ou, dans le cas du dernier concurrent, après que le jury se soit retiré pour délibération seront inconditionnellement rejetées.
11. Le président du comité du concours traitera toute contestation conformément aux règlements du concours. La décision du président du comité est définitive et aucun autre appel de plus haute instance ne sera entendu. Dans le cas des concours de club, c'est le président du comité du concours de club qui détient cette autorité. Dans le cas des concours de zone et de district, c'est le président du comité du Concours d'art oratoire de district qui la détient. Le président du comité du concours de zone a l'autorité à traiter les contestations qui peuvent avoir lieu durant le concours de zone et le président du comité du concours de district a le pouvoir de trancher de façon définitive.

Quatrième section — Pointage

Le pointage dans tous les concours de club, de zone, ou de district doit se conformer aux critères suivants.

1. Maintien – apparence et personnalité : 20 points
2. Contenu du discours – fidélité au thème, contenu, logique et couleur : 35 points
3. Prestance et présentation – timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité, intensité : 35 points
4. Qualité globale du discours – réaction suscitée, impressions laissées, attitude et effet produit : 10 points

Cinquième section — Pénalités

1. Omission d'annoncer le thème officiel - 3 points
2. Omission d'identifier le matériel non original - disqualification
3. Utilisation d'accessoires, etc. – disqualification
4. Pénalités relatives au temps – 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles
5. Révélation d'identité – 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification

Sixième section — Prix

1. À l'échelon du club- médaille
2. À l'échelon de la zone - plaque
3. À l'échelon de la région - plaque
4. À l'échelon du district - plaque et bourse d'études
 - A. Chaque lauréat du concours de district recevra une bourse pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Dans un concours mixte, il y aura soit deux gagnants qui recevront 2 500 \$, chacun ou trois gagnants à qui on accordera des bourses d'études de 2 500 \$, de 1 500 \$ et de 1 000 \$ respectivement pour la première, la deuxième ou la troisième place. Dans les districts qui choisiront d'organiser des concours séparés, le gagnant et la gagnante recevront chacun une bourse d'études de 2 500 \$.
 - B. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le

récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.

- C. Les bourses d'études doivent être utilisées dans un établissement d'enseignement scolaire situé aux États-Unis, dans les Antilles ou au Canada. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
 - D. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.
5. Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International – Plaque et bourse d'études
- A. Chaque gagnant à l'échelon régional recevra une bourse d'études pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Il y aura un gagnant à l'échelon régional qui obtiendra une bourse d'études de 5 000 \$. Tous les gagnants à l'échelon régional pourront participer au championnat mondial qui se tiendra à la *Saint Louis University* à Saint-Louis au Missouri et des bourses d'études de 15 000 \$, de 10 000 \$ et de 5 000 \$ seront accordées respectivement à la première, la deuxième et la troisième place
 - B. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
 - C. Les bourses d'études doivent être utilisées dans un établissement d'enseignement scolaire situé aux États-Unis, dans les Antilles ou au Canada. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
 - D. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez :

Personne-ressource _____ :

Adresse de la personne-ressource _____ :

_____ E. Téléphone ou courriel de la personne-ressource : _

_____ Les bourses d'études doivent être utilisées dans un établissement d'enseignement scolaire situé aux États-Unis, dans les Antilles ou au Canada. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.

- F. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.
5. Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International – Plaque et bourse d'études
- A. Chaque gagnant à l'échelon régional recevra une bourse d'études pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Il y aura un gagnant à l'échelon régional qui obtiendra une bourse d'études d'au moins 5 000 \$. Tous les gagnants à l'échelon régional pourront participer au

championnat mondial qui se tiendra à la *Saint Louis University* à Saint-Louis au Missouri et des bourses d'études de 15 000 \$, de 10 000 \$ et de 5 000 \$ seront accordées respectivement à la première, la deuxième et la troisième place

- B. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
- C. Les bourses d'études doivent être utilisées dans un établissement d'enseignement scolaire situé aux États-Unis, dans les Antilles ou au Canada. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
- D. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez :

Personne-ressource _____ :

Adresse de la personne-ressource _____ :

_____ Téléphone ou courriel de la personne-ressource :

Règlements officiels

Première section — Concours

1. Tout Concours d'art oratoire Optimiste doit être entièrement parrainé par un club, une zone ou un district Optimiste.
2. Les concours de zone et de district devraient être organisés par la direction du district.
3. Un club Optimiste doit être en règle tant à l'échelon du district qu'à celui d'Optimist International pour parrainer des participants aux Concours d'art oratoire de zone ou de district.
4. Le concours commence à l'échelon du club pour se poursuivre à l'échelon de la zone, de la région, si nécessaire, et se clôt par le championnat mondial.
5. Concours de club —
 - A. Un club ne peut être représenté que par deux concurrents qualifiés. Si le district décide à l'avance de tenir des concours mixtes, la représentation de chaque club à l'échelon suivant peut être composée, dans ce district, de deux garçons, de deux filles ou d'un garçon et d'une fille. Si le district décide à l'avance de tenir des concours séparés pour garçons et filles, la représentation de chaque club à l'échelon suivant sera composée d'un garçon et d'une fille seulement.
6. Concours de zone —
 - A. Les concours de zone ont lieu aux dates et endroits choisis par le district. Le président du comité des concours de zone sera nommé par le district et supervisé par le président du comité du Concours d'art oratoire de district.
 - B. Tous les concours de zone doivent respecter les règlements officiels et seulement les lauréats des concours de zone seront admissibles au concours de district.
 - C. Chaque zone peut inscrire deux concurrents au prochain échelon. Si le district décide à l'avance de tenir des concours mixtes, la représentation à l'échelon suivant peut être composée de deux garçons, de deux filles ou d'un garçon et d'une fille. Si le district décide à l'avance de tenir des concours séparés pour garçons et filles, la représentation à l'échelon suivant sera composée d'un garçon et d'une fille seulement.
 - D. Aucun concours de zone ne pourra avoir moins de 3 ou plus de 20 concurrents. Si le district parraine un

concours séparé pour garçons et filles, il doit y avoir au moins 3 garçons et 3 filles.

- E. Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir au moins 3 concurrents à l'échelon de la zone ou de la région, de deux choses l'une :
 1. Envoyer les gagnants au prochain échelon du concours. Si votre concours de zone ou de région peut compter sur au moins 3 concurrents de même sexe, vous pouvez le tenir pour cette catégorie et faire participer le gagnant au prochain échelon. Une fois de plus, s'il y a moins de 3 concurrents de même sexe, veuillez les faire passer au prochain échelon du concours.
 2. Regrouper les concours de zone et de région.
7. Concours de district —
 - A. La direction du district fixe la date et l'endroit de la tenue du concours de district.
 - B. Si le district doit organiser des concours préliminaires ou régionaux, la direction du district décidera du moment et des endroits qui peuvent être différents du lieu où se tiendra le concours de district.
 - C. Le président de comité du Concours d'art oratoire de district est responsable de toutes les étapes du concours dans le district. Toutes les compétitions de district doivent être organisées par des Optimistes uniquement et cette responsabilité ne peut être déléguée à des groupes de l'extérieur.
 - D. Le district a le droit de décider de tenir un concours mixte ou un concours séparé pour garçons et filles.
 - E. Aucun concours de district ne pourra avoir moins de 3 ou plus de 20 concurrents. Si le district parraine un concours séparé pour garçons et filles, il doit y avoir au moins 3 garçons et 3 filles.

Deuxième section — Règlements généraux

1. Les concurrents doivent s'inscrire par le truchement d'un club Optimiste de la localité.
2. Chaque concurrent doit remplir le formulaire d'inscription officiel et le soumettre au président de comité du concours du club parrain.
3. Aucun concours de zone, de région ou de district ne devrait avoir moins de 3 ou plus de 20 concurrents. Si le district parraine un concours séparé pour garçons et filles, il doit y avoir au moins 3 garçons et 3 filles. Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir au moins 3 concurrents à l'échelon de la zone ou de la région, de deux choses l'une :
 - A. Envoyer les gagnants au prochain échelon du

concours.

Si votre concours de zone ou de région peut compter sur au moins 3 concurrents de même sexe, vous pouvez le tenir pour cette catégorie et faire participer le gagnant au prochain échelon. Une fois de plus, s'il y a moins de 3 concurrents de même sexe, veuillez les faire passer au prochain échelon du concours.

B. Regrouper les concours de zone et de région.

4. Optimist International se réserve le droit de modifier le texte de tout discours prononcé dans le cadre de tout concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur.
5. Dans le prolongement de la bonne réputation du Concours d'art oratoire et d'Optimist International, on ne doit pas vendre, consommer ou avoir en sa possession des boissons alcooliques dans le cadre de quelque Concours d'art oratoire Optimiste que ce soit.
6. Tout prix sur lequel apparaissent les mots « Concours d'art oratoire Optimiste », « Optimist International », « Ami de la jeunesse » et tout emblème d'Optimist International, doit être commandé auprès de Shumsky pour les États-Unis et les Antilles ou d'Ansell's pour le Canada. Ces marques déposées sont la propriété d'Optimist International et ne peuvent être reproduites sans l'autorisation du conseil d'administration d'Optimist International.

Troisième section – Admissibilité des concurrents

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de moins de 18 ans en date du 1^{er} octobre de l'année du concours Optimiste en cours (1^{er} octobre au 30 septembre). Les concurrents doivent suivre des cours aux États-Unis, au Canada ou dans les Antilles. Il n'y a pas d'âge minimal.
2. Un concurrent n'est admissible ou ne peut participer qu'à un seul Concours d'art oratoire Optimiste durant une même année (du 1^{er} octobre au 30 septembre).
3. Chaque concurrent doit préparer son propre exposé et en soumettre une copie papier. Cependant, le concurrent peut bénéficier de conseils au cours de la rédaction du discours et peut effectuer des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps.
4. Tout élève qui a déjà gagné une bourse d'études dans le cadre d'un Concours d'art oratoire de district n'est admissible à aucune autre compétition, quelque échelon que ce soit, à moins d'avoir été choisi pour participer une fois au championnat mondial.

Avant de pouvoir participer, tous les concurrents, à

quelque échelon que ce soit, doivent fournir un exemplaire de leur acte de naissance ou de leur passeport avec leur formulaire d'inscription.

5. Chaque concurrent inscrit au concours de zone ou de district doit remettre un exemplaire de son discours rédigé à l'ordinateur et à double interligne, et sur lequel apparaît le nom du concurrent et celui du club Optimiste parrain. Il faut joindre cet exemplaire au formulaire d'inscription officiel avec celui de l'acte de naissance ou du passeport du concurrent avant que ce dernier puisse participer. Le concurrent doit signer le formulaire d'inscription.

Quatrième section – Règlements du concours

1. Tous les concurrents doivent recevoir un exemplaire des règlements officiels et avoir pour consigne de se familiariser avec tous les détails de ceux-ci.
2. Avant le début du concours, le président de comité du concours tient un tirage en présence de tous les concurrents afin de déterminer l'ordre d'entrée en scène. Toutes les concurrents seront alors présentés comme « le concurrent A », « la concurrente B », etc.
3. Les concurrents doivent traiter du thème officiel.
4. L'essai peut être rédigé dans une autre langue que l'anglais si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel se trouve le club Optimiste parrain.
5. Tous les concurrents doivent commencer par annoncer le thème officiel afin de permettre au chronométreur de noter la durée exacte de l'exposé. Le chronométreur inflige automatiquement une pénalité de 3 points si le concurrent omet d'annoncer le thème officiel.
6. Toute citation ou tout élément protégés par un droit d'auteur et utilisés au cours de la présentation doivent être identifiés verbalement, et inscrits sur la copie papier en précisant le nom de l'auteur. Le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et Optimist International décline toute responsabilité à ce propos. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification du concurrent.
7. L'utilisation d'accessoires, d'uniformes, de costumes particuliers ainsi que le recours à un télésouffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification. Si le concurrent le souhaite, il peut recourir à des notes et se servir d'un lutrin.
8. Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes en

dessous ou au-dessus de la limite prescrite.

Ces pénalités sont déterminées par le chronométreur officiel.

9. Le chronométrage commence immédiatement après l'annonce du thème officiel. Toute salutation aux membres du jury, à l'auditoire, etc., devrait précéder l'annonce du thème. Le chronométrage prend fin une fois que le concurrent a terminé son discours.
10. Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district. Cela entraîne une déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification.
11. On doit accorder une pause d'au moins une minute entre chaque concurrent.
12. À tous les concours ultimes de district, les concurrents, s'ils le désirent, pourront disposer d'un microphone de pupitre ou sans-fil.
13. Aucun spectateur ne peut entrer ou sortir de la salle durant le discours d'un concurrent. Le président de comité du concours doit aviser l'auditoire de ce règlement avant le début du concours. On doit nommer un sergent d'armes qui veillerait à faire respecter les règlements.
14. Les concurrents ne peuvent être désignés par leur nom et le nom de leur club parrain ne peut être mentionné avant que le dernier discours ait été prononcé et que les membres du jury ainsi que le chronométreur se soient retirés.
15. Il ne doit jamais y avoir plus de 20 concurrents à un concours. Selon la décision du district, ce bassin de concurrents peut-être de 10 garçons et de 10 filles (concours séparé pour garçons et filles) ou toute combinaison de 20 concurrents (concours mixtes). Lorsqu'un concours comprend plus de concurrents, on doit tenir des concours préliminaires qui, à leur tour, ne doivent pas comprendre plus de 20 concurrents.
16. Advenant le cas où le gagnant de la première place d'un concours de club ou de zone ne peut participer à un concours de niveau supérieur pour une raison ou pour une autre, le détenteur de la deuxième place sera déclaré concurrent substitut.
17. Toute contestation relative à la tenue de tout concours doit être déposée immédiatement après constatation de la situation. Les contestations logées après que le concurrent suivant ait été présenté ou, dans le cas du dernier concurrent, après que le jury se soit retiré pour délibération seront inconditionnellement rejetées.
18. Le président du comité du concours traitera toute contestation conformément aux règlements du concours. La décision du président du comité est définitive et aucun autre appel de plus haute instance ne sera entendu. Dans le cas des concours de club, c'est le président du comité du concours de club qui détient cette autorité.

Dans le cas des concours de zone et de district, c'est le président du comité du Concours d'art oratoire de district qui la détient. Le président de comité de zone a le pouvoir de traiter toute contestation qui pourrait survenir durant le concours de zone, le président de comité de district ayant le pouvoir de trancher de façon définitive.

Cinquième section – Évaluation et chronométrage

1. Chaque concours aura trois jurés et un chronométreur. À l'échelon du club, les jurés peuvent être des membres Optimistes. À tous les autres échelons du concours, les jurés ne peuvent pas être des membres Optimistes. Les jurés ne doivent pas connaître les concurrents. **Si le district décide de tenir des concours séparés, un pour les garçons et un pour les filles, les mêmes juges seront mandatés.**
2. Les jurés ainsi que le chronométreur ne doivent pas être identifiés durant le déroulement du concours ou par le biais de publicités pré-concours. Leur identité ne peut être dévoilée qu'après la dernière prestation.
3. Les jurés ainsi que le chronométreur doivent se servir des feuilles de pointage officielles incluses dans le présent guide.
4. Durant le concours, les jurés ainsi que le chronométreur doivent être dispersés dans la salle.
5. On doit fournir un chronomètre, ou tout autre appareil du genre, au chronométreur.
6. Chaque juré doit rendre une décision définitive sur tous les concurrents sans consulter au préalable les autres jurés ou toute autre personne. Chaque juré ainsi que chaque chronométreur doivent signer sa feuille de pointage officielle.
7. Le fruit de la décision d'un juré doit demeurer confidentiel. Personne ne doit discuter du pointage d'un concurrent avec un juré.
8. Une fois que les jurés ont calculé leur pointage, déduit les points de pénalité et classé chaque concurrent, ils doivent signer leur feuille de pointage et la remettre au président du comité du concours. Le pointage et le rang accordés à chaque concurrent par les jurés sont ensuite inscrits et compilés à l'aide du formulaire de rapport officiel. La compilation déterminera le grand gagnant du concours.
9. Dans tous les concours de club et de zone, on devra déterminer les trois finalistes et en dévoiler les résultats. Cependant, si des préliminaires sont organisés, seul le nom du gagnant de la première place sera dévoilé; ou, si on le désire, les noms des deux ou trois autres concurrents, sans préciser le rang mérité.
10. **Chaque district peut déclarer soit deux, soit trois**

gagnants. Dans un concours mixte, il y aura soit deux gagnants qui recevront 2 500 \$ chacun ou trois gagnants à qui on accordera des bourses d'études de 2 500 \$, de 1 500 \$ et de 1 000 \$ respectivement pour la première, la deuxième ou la troisième place. Dans les districts qui choisiront d'organiser des concours séparés, le gagnant et la gagnante recevront chacun une bourse d'études de 2 500 \$.

11. Aucun juré ne peut servir à plus d'un échelon de compétition du concours, c.-à-d. club, zone, région ou district

Sixième section – Pointage

Le pointage dans tous les concours de club, de zone, de région ou de district doit se conformer aux critères suivants :

- Maintien – apparence et personnalité : 20 points
- Contenu du discours – fidélité au thème, contenu, logique et couleur : 35 points
- Prestance et présentation – timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité, intensité : 35 points
- Qualité globale du discours – réaction suscitée, impressions laissées, attitude et effet produit : 10 points

Septième section – Pénalités

1. Omission d'annoncer le thème officiel — 3 points
2. Omission d'identifier le matériel non original — disqualification
3. Utilisation d'accessoires, de costume, etc. — disqualification
4. Pénalités relatives au temps — 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles
5. Révélation d'identité — 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification
6. Omission de livrer le discours au complet — disqualification

Huitième section – Prix

Seuls les prix décrits ci-après peuvent être remis dans le cadre du Concours d'art oratoire d'Optimist International, qu'il s'agisse d'un concours de club, de zone, de région ou de district. On peut se les procurer auprès de Shumsky pour les États-Unis et les Antilles et auprès d'Ansell's pour le Canada. Elles ne seront ni commandées ni expédiées automatiquement.

1. À l'échelon du club – On doit remettre les médaillons officiels d'Optimist International. On peut les remettre comme représentant les première, deuxième et troisième

places ou les première et deuxième places et finaliste. Tout agencement de médaillons est possible et laissé au choix du club. Mises à part les médailles officielles, les clubs peuvent accorder des récompenses pécuniaires ne dépassant pas 500 \$ par gagnant. À l'échelon du club, et à son entière discrétion, ces prix peuvent prendre la forme d'une bourse d'études, d'une obligation d'épargnes ou d'un prix en argent.

2. À l'échelon de la zone – Plaques des gagnants de zone et certificats de participation
3. À l'échelon de la région – Plaques des gagnants de région et certificats de participation
4. À l'échelon du district – Plaques des gagnants
 - A. Chaque lauréat du concours de district recevra une bourse pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Dans un concours mixte, il y aura soit deux gagnants qui recevront 2 500 \$ chacun ou trois gagnants à qui on accordera des bourses d'études de 2 500 \$, de 1 500 \$ et de 1 000 \$ respectivement pour la première, la deuxième ou la troisième place. Dans les districts qui choisiront d'organiser des concours séparés, le gagnant et la gagnante recevront chacun une bourse d'études de 2 500 \$.
 - B. Les bourses d'études sont payées par la Fondation Optimist International aux États-Unis et aux Antilles et par la Fondation Optimiste des enfants canadiens au Canada.
 - C. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
 - D. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
 - E. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.
 - F. Si un district choisit d'augmenter le montant d'une bourse d'études financée par l'une ou l'autre des Fondations d'Optimist International ou d'accorder des bourses d'études supplémentaires, le district sera responsable de la gestion et de l'attribution de ces fonds.

5. Championnats régionaux

- A. Chaque lauréat du concours de district recevra une bourse d'un montant à déterminer pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle.
- B. Les bourses d'études sont payées par la Fondation Optimist International aux États-Unis et aux Antilles et par la Fondation Optimiste des enfants canadiens au Canada.

- C. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International.
 - D. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
 - E. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.
 - F. Si un district choisit d'augmenter le montant d'une bourse d'études financée par l'une ou l'autre des Fondations d'Optimist International ou d'accorder des bourses d'études supplémentaires, le district sera responsable de la gestion et de l'attribution de ces fonds
6. Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International
- A. Chaque gagnant du concours à l'échelon régional pourra participer au Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International. Les concurrents seront composés des gagnants du concours à l'échelon régional ainsi que du gagnant de la région du monde de la *Saint Louis University*. Des bourses d'études de 15 000 \$, de 10 000 \$ et de 5 000 \$ seront accordées respectivement à la première, la deuxième et la troisième place pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle.
 - B. Les bourses d'études sont payées par la Fondation Optimist International aux États-Unis et aux Antilles, par la Fondation Optimiste des enfants canadiens au Canada ou la *Saint Louis University*.
 - C. Toutes les bourses d'études seront administrées par Optimist International ou par la *Saint Louis University*.
 - D. Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par le récipiendaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International ou de la *Saint Louis University*.
 - E. Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.

Fiche de présences des visiteurs

Nom : _____ Téléphone résidentiel : _____

Téléphone d'affaires : _____ Téléphone cellulaire : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Notes : _____

Nom : _____ Téléphone résidentiel : _____

Téléphone d'affaires : _____ Téléphone cellulaire : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Notes : _____

Nom : _____ Téléphone résidentiel : _____

Téléphone d'affaires : _____ Téléphone cellulaire : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Notes : _____

Nom : _____ Téléphone résidentiel : _____

Téléphone d'affaires : _____ Téléphone cellulaire : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Notes : _____

Inspirer le meilleur chez les jeunes! . . Joignez-vous à nous aujourd'hui même!

www.optimiste.org

Directives aux jurés

L'attribution des points s'effectue selon quatre catégories de critères d'évaluation. L'objectif général de chaque catégorie est le suivant :

1. Assurance20 points

2. **Contenu du discours.** 35 points

(fidélité au thème, thème, logique, contenu, couleur)

Dans cette catégorie, seuls le contenu et son organisation, tel que présenté par le concurrent, doivent faire l'objet de l'évaluation des jurés. Un juré doit tenir compte de l'importance de la fidélité au thème du discours, de l'introduction appropriée de la logique et du développement cohérent du thème devant mener à une conclusion pertinente. Les figures de style, les comparaisons, les métaphores, le choix des mots pittoresques et des expressions, les phrases descriptives dynamiques sont également des critères importants.

3. **Élocution et présentation.** 35 points

(voix, prononciation, articulation, gestuelle, intensité)

L'élocution et la présentation doivent être évaluées selon plusieurs critères. La qualité de la voix doit être évaluée en fonction de la tonalité, du ton et de la puissance. Le débit ne doit pas être ponctué d'hésitation ou d'arrêt. Articulation et prononciation sont très importantes. La gestuelle doit être évaluée en fonction de la fréquence, de la nature et de l'efficacité.

Le désir de persuasion doit être évident et l'intensité doit être placée au bon endroit et être dynamique.

4. **Efficacité globale.** 10 points

(la réaction suscitée, les impressions laissées, l'effet produit)

Dans cette catégorie, on doit évaluer l'impression globale que laissent l'orateur et son discours. Dans la présente étape d'évaluation, on donne un pointage réel pour l'impression globale. Bien qu'on ne doive pas s'en servir, comme tel, c'est en évaluant cette catégorie en particulier qu'un juré en arrive à une conclusion, selon ses propres vues, quant au classement des concurrents.

Explications des pénalités

A. **Utilisation d'accessoires, le port de costumes, etc.** –

L'utilisation d'accessoires, d'uniformes, de costumes particuliers ainsi que le recours à un télésoffleur sont interdits. La pénalité est la disqualification. Si le concurrent le souhaite, il peut recourir à des notes et se servir d'un lutrin.

B. **Auto-identification** – Afin d'éviter tout préjudice et tout biais potentiel, aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le Club Optimiste ou le district parrains. Cela entraîne une déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'auto-identification.

C. **Pénalités relatives au temps** – Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes ou en partie en dessous ou au-dessus de la limite. Ces pénalités sont déterminées par le chronométrateur.

D. **Omission d'annoncer le thème officiel au début du discours** – Afin d'aider le chronométrateur à déclencher le chronomètre de façon uniforme pour tous les concurrents, ces derniers doivent annoncer le thème officiel au début de leur discours. Le chronométrateur doit infliger une pénalité de 3 points si le concurrent omet d'annoncer le thème officiel.

E. **Incapacité de terminer le discours** Chaque concurrent doit livrer son discours en entier. La pénalité est la disqualification.

F. **Omission d'identifier le matériel non original.** Toute citation ou œuvre utilisée, protégée par un droit d'auteur, doit être identifiée verbalement.

L'omission de le faire résultera en la disqualification du concurrent.

En faire 6 copies

Mixte Garçon Fille (Encercler l'un ou l'autre)

Concours d'art oratoire Feuille de pointage officielle du jury

ORDRE D'ENTRÉE EN SCÈNE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Critères d'évaluation										
<i>Assurance</i> 20 points <i>(apparence, personnalité)</i>										
<i>Contenu du discours</i> 35 points <i>(fidélité au thème, thème, logique, contenu, couleur)</i>										
<i>Prestance et présentation</i> 35 points <i>(timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité, intensité)</i>										
<i>Efficacité globale</i> 10 points <i>(la réaction suscitée, les impressions laissées)</i>										
Total des points accordés par le juré										
<i>Chaque juré doit imposer des pénalités à un concurrent au moment où ils enfreignent les règlements.</i>										
Concurrent	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Utilisation d'accessoires et port de costumes (disqualification)										
Révélation d'identité (1 à 5 points)										
<i>Le chronométrateur infligera les pénalités suivantes seulement après qu'un juré aura calculé le pointage de chaque concurrent.</i>										
Pénalités relatives au temps (1 point pour chaque tranche de 15 secondes ou en partie au-dessus ou en dessous des limites officielles)										
Omission d'annoncer le thème officiel au début du discours (3 points)										
Incapacité de terminer le discours (disqualification)										
Omission d'identifier verbalement le matériel non original (disqualification)										
Total des points de pénalité										
Pointage net <i>(aucune égalité permise)</i>										
Classement du concurrent										

Signature _____

Date

/

/

Nom du juré

Feuille de pointage officielle du chronométreur

Pour tous les concours de zone, de région et de district

Le chronométreur officiel utilisera un chronomètre réglementaire ou un appareil équivalent qui sera fourni par le président de comité du concours.

Pénalités relatives au temps

Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes ou d'une fraction en dessous ou au-dessus de la limite. Ces pénalités sont déterminées par le chronométreur officiel.

Le chronométrage commence immédiatement après l'annonce du thème officiel. Toute salutation aux membres du jury, à l'auditoire, etc., devrait précéder l'annonce du thème. Le chronométrage prend fin une fois que le concurrent a terminé son discours.

Omission d'annoncer le thème officiel au début du discours

Tous les concurrents doivent annoncer le thème officiel au début de leur discours, à défaut de quoi trois (3) points de pénalité sont automatiquement imposés par le chronométreur.

Omission d'identifier verbalement le matériel non original

Tout matériel non original doit être identifié verbalement et sur la copie papier du discours. En cas d'omission, le concurrent est disqualifié. L'exemplaire papier du discours sert à vérifier si le concurrent est fidèle à son texte. Le chronométreur inflige la pénalité.

Ordre d'entrée en scène des concurrents	Temps minutes/sections	Points de pénalité pour durée inférieure ou supérieures	Omission d'annoncer le thème officiel au début du discours	Omission d'identifier verbalement le matériel non original	Total des points de pénalité

Signature _____ Date _____ / _____ / _____

Nom du chronométreur

En faire
2 copies

Mixte Garçon Fille
(Encercler l'un ou l'autre)

Formulaire de rapport officiel

Pour tous les concours de zone, de région et de district

Le président du comité du Concours d'art oratoire devrait vérifier les calculs du pointage de chaque concurrent. Inscrivez la note et le rang finals sur le présent rapport. Le président de comité du concours devrait annoncer les résultats à l'aide du présent formulaire. Pour les concours préliminaires, le président de comité nommera par leurs lettres respectives les deux ou trois meilleurs concurrents, sans préciser dans quel ordre ils se classent. Pour le concours final, le président de comité nommera, par leurs lettres respectives, chacun des trois meilleurs concurrent, en commençant par le détenteur de la troisième place.

Ordre d'entrée en scène des concurrents	1 ^{er} juré		2 ^e juré		3 ^e juré		Total des points	Total des rangs	Classement
	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang			
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									
J									

additionne le rang que chaque juré a attribué à chaque

Pour déterminer le classement dans un concours de zone, de région et de district, chaque juré classe les orateurs 1^{er}, 2^e, 3^e, etc., d'après le nombre de points mérités. Aucune égalité n'est permise. À la fin du concours, le président du comité du concours ramasse les feuilles de pointage des jurés et révise les additions. On inscrit sur le présent formulaire le nombre de points mérités et le rang de chaque concurrent. On détermine alors le gagnant de la façon suivante :

1. Si un concurrent est classé premier par la majorité des jurés, il est automatiquement déclaré gagnant.
2. Tous les autres concurrents sont classés suivant le système du « total des rangs ». Cela signifie que l'on

concurrent et non les points, et que ce chiffre est inscrit dans la colonne du total des rangs. La première place est déterminée de la même façon si personne n'est déclaré détenteur de la première place suivant la méthode expliquée en (1) ci-dessus. Le total le moins élevé détermine la première place, le deuxième plus bas la deuxième place, et ainsi de suite.

3. Si le même rang est attribué à plus d'un concurrent, l'égalité est résolue par un vote préférentiel. À partir des rangs indiqués sur les bulletins, on détermine lequel des deux concurrents, qui ont terminé à égalité, a le plus souvent déclassé l'autre.
Par exemple : deux concurrents, D et H, sont sur un pied d'égalité en 3^e place, chacun ayant obtenu un 9 au total des rangs.

Le concurrent H se classerait 3^e, étant donné que deux des jurés (les 2^e et 3^e) l'ont classé à un rang plus élevé que la concurrente D, qui terminerait alors en 4^e place.

4. Si trois concurrents terminent à égalité, alors et alors seulement on prend en compte le total des points obtenus par chacun pour briser l'égalité.

Mise en garde : Les pointages et le classement doivent être vérifiés par une deuxième personne pour garantir leur exactitude, mais il ne faut jamais oublier que cette information est confidentielle! Une annonce incorrecte peut être désastreuse!

En faire 2
copies

Mixte Garçon Fille
(Encercler l'un ou l'autre)

Formulaire d'inscription de zone, de région ou de district

Zone _____ Endroit _____
District _____ Date _____
Ville _____ Heure _____

Il incombe au club parrain de fournir le formulaire d'inscription de zone, de région ou de district, un exemplaire de l'acte de naissance ou du passeport et le discours au président de comité du concours de zone. Il incombe au président de comité du concours de zone de fournir ces renseignements au président de comité du concours de district.

Ordre d'entrée en scène des concurrents	Nom du concurrent, nom et numéro du club parrain	Réception du formulaire d'inscription	Réception de l'acte de naissance ou du passeport	Réception de l'exemplaire du discours	Exemplaire de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club	Classe ment

Le présent formulaire et son contenu ne devraient être examinés que par les dirigeants du concours.

**En faire
2 copies**

**Mixte Garçon Fille
(Encercler l'un ou l'autre)**

Formulaire d'inscription de zone, de région ou de district

Assurez-vous que vos concurrents sont admissibles au concours en remplissant tous les espaces vierges du présent formulaire d'inscription. Votre club doit remplir toutes les exigences incluant les signatures. Joindre un exemplaire de l'exposé et un exemplaire de l'acte de naissance ou du passeport, et expédier le tout au président du comité du prochain échelon de concours au moins deux semaines avant la date du concours.

Le président du comité du Concours d'art oratoire est _____

Nom du concurrent _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Date de naissance _____ Courriel _____
mois/jour/année

Téléphone (____) _____

« En tant que concurrent, j'ai pris connaissance des règlements officiels du Concours d'art oratoire d'Optimist International, et j'en ai bien saisi le sens et la portée. J'accepte de satisfaire à toutes les exigences. J'ai moi-même préparé mon discours sur le thème officiel avec très peu de conseils donnés par d'autres, et j'ai clairement identifié les citations ou toute autre référence utilisée et j'en ai indiqué la source tant verbalement que par écrit. Il est entendu que toute omission ou violation des règlements entraînent automatiquement ma disqualification immédiate. »

Signature du concurrent _____ Date ____ / ____ / ____

Aux dirigeants de club et de district

Les renseignements sur le concours doivent être inscrits, à chaque échelon, par le président du concours au fur et à mesure que cheminent, avec le lauréat, les écritures administratives.

Concours mixte :

Nombre de jeunes ayant participé au concours de **club**

A-t-on tenu un concours de zone? oui non

Nombre de jeunes ayant participé au concours de **zone**

Nombre de jeunes ayant participé au concours régional _____

ou Concours séparé pour garçons et filles :

Nombre ayant participé au concours de **club**

garçons _____ filles _____

A-t-on tenu un concours de zone? oui non

Nombre ayant participé au concours de **zone**

garçons _____ filles _____

Nombre ayant participé au concours **régional**

garçons _____ filles _____

Déclaration à être signée par les présidents de comité de club, de zone et de région

« Nous soussignés, conformément aux règlements officiels du Concours d'art oratoire d'Optimist International, inscrivons ce concurrent au concours de club, de zone et de région. Nous comprenons que le présent formulaire, l'exposé et l'exemplaire de l'acte de naissance ou du passeport doivent être remis au président de comité du concours avant que ce concurrent participe au prochain échelon du concours. »

Club Optimiste de _____ Nom du district _____

Numéro du club _____

Signature du président de club _____

Signature du président de comité du concours de club _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Signature du président de comité du concours de zone _____

(pour inscription au concours de la région ou du district) _____

Signature du président de comité du concours de région _____

(pour inscription au concours du district) _____

N'OUBLIEZ PAS D'INCLURE LE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT POUR LE CONCOURS À L'ÉCHELON DU CLUB!



Veillez ne pas oublier que les bourses d'études à l'échelon du district ne peuvent pas être financées si les seuils minimums ne sont pas atteints aux concours de zone, de région et de district.

Concours séparés pour garçons et filles

– doit avoir un minimum de participation de 3 garçons et de 3 filles

Concours mixtes

– doit avoir un minimum de participation de 3 concurrents

Les zones et les régions sont tenues d'organiser le type de concours choisi par le district.

Lorsqu'il n'est pas possible d'atteindre le nombre minimum de concurrents, de deux choses l'une : les gagnants devraient passer au prochain échelon du concours ou les concours de zone et de région devraient être regroupés. Il n'y a pas d'exceptions.

En faire 2
copies

Mixte Garçon Fille
(Encercler l'un ou l'autre)

Formulaire de renseignements sur le lauréat du Concours d'art oratoire de district

**À être rempli par le président du comité du Concours d'art oratoire de district
seulement**

En caractères d'imprimerie S.V.P.

Nom du gagnant de district _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Date de naissance _____ NAS _____

mois/jour/année

Téléphone (____) _____

Parrainé par le Club Optimiste de _____

Nom et numéro du district _____

Nombre de concurrents qui ont participé au concours de **district** :

Concours mixte : _____ jeunes **OU** Concours séparé pour _____ garçons et _____ filles

Nous certifions que le concurrent dont le nom figure ci-haut est le lauréat
du _____ (district)

Concours d'art oratoire qui a eu lieu le _____ / _____ / _____.

mois/jour/année

Signature _____ (gouverneur de district)

Signature _____ Téléphone (____) _____

Président du comité du Concours d'art oratoire de district

Adresse courriel _____

Doivent être reçues au plus tard le 15 mai 2017

Formulaire de renseignements sur le concurrent du concours à l'échelon régional

À être rempli par le président du comité du Concours d'art oratoire de district seulement

En caractères d'imprimerie S.V.P.

Nom du concurrent régional _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Date de naissance ____/____/____ NAS _____

Mois/jour/année

Téléphone (____) _____ Courriel : _____

Nous certifions que le nom qui figure ci-haut est le concurrent régional officiel du _____ (district) pour le concours doté de bourse d'études à l'échelon de la région _____ (nom de la région) qui sera tenu à Saint-Louis au Missouri.

Le concurrent se rendra à Saint-Louis au Missouri pour participer au championnat régional/international à la *Saint Louis University*. Oui _____ Non _____

Un lutrin est-il requis Oui _____ Non _____

Nom et lien de parenté de l'accompagnateur : _____

Numéro de téléphone où il est possible de vous rejoindre en tout temps : _____

Signature _____

Gouverneur de district

Signature _____ Téléphone (____) _____

Président du comité du concours de district

Adresse courriel _____

Soumettre ce formulaire (avec toutes les signatures requises) avec les documents suivants au plus tard le 15 mai 2017 :

- _____ Formulaire d'inscription officiel de zone, de région ou de district dûment rempli
- _____ Formulaire de renseignements sur le lauréat du Concours d'art oratoire de district
- _____ Exemple de l'acte de naissance ou du passeport
- _____ Exemple de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club
- _____ Exemple de discours

À :

**Centre de service canadien d'Optimist International, 5205, boulevard Métropolitain Est, bureau 200
Montréal, QC H1R 1Z7 • Canada ou par télécopieur au 1 514 721-1104**

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ÉLÈVE
CONCOURS D'ART ORATOIRE
AVANT CONCOURS

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ÉLÈVE
CONCOURS D'ART ORATOIRE
APRÈS CONCOURS

Nom : _____

Endroit où le concours a eu lieu :

AVANT LE CONCOURS :

Je me sens : _____
(nerveux, enthousiasme, apeuré, ennuyé, etc.)

J'ai assez d'information sur ce à quoi il faut
s'attendre :

_____ Oui
_____ Non

Je sais que je serai en mesure d'exprimer mes
pensées clairement :

_____ Oui
_____ Assez
_____ Pas très bien
_____ Pas du tout

Je compte aller au collège/à l'université :

_____ Oui
_____ Probablement
_____ Probablement pas
_____ Non

Ma vision de la vie en ce moment :

_____ Les choses sont assez peu reluisantes
_____ Les choses sont ce qu'elles sont
_____ Parfois bonne/parfois mauvaise
_____ En grande partie très bien
_____ Génial! À moi l'avenir!!!

APRÈS LE CONCOURS :

Je me sens : _____
(nerveux, enthousiasme, apeuré, ennuyé, etc.)

On m'a dit à quoi m'attendre après :

_____ Oui
_____ Non

Je vais encore participer à ce concours si je suis
admissible :

_____ Oui
_____ Non

J'ai été en mesure d'exprimer mes pensées
clairement :

_____ Oui
_____ Assez
_____ Pas très bien
_____ Pas du tout

Je compte aller au collège/à l'université :

_____ Oui
_____ Probablement
_____ Probablement pas
_____ Non

Ma vision de la vie en ce moment :

_____ Les choses sont assez peu reluisantes
_____ Les choses sont ce qu'elles sont
_____ Parfois bonne/parfois mauvaise
_____ En grande partie très bien
_____ Génial! À moi l'avenir!!!



Pour traiter la bourse d'études de district, le président de comité du concours de district doit joindre les pièces suivantes pour chaque gagnant :

_____ Formulaire de renseignements sur le lauréat

- Dois comprendre le numéro d'assurance sociale ou NAS (pour les élèves canadiens)
- Dois porter les signatures du président de comité de district et du gouverneur de district
- Dois indiquer le nombre de jeunes ayant participé au concours de district

_____ Formulaire de demande pour le Concours d'art oratoire d'Optimist International 2016-2017

_____ Formulaire d'inscription de zone, de région ou de district

- Dois indiquer le nombre de jeunes ayant participé à chacun des échelons du concours
- Dois porter les signatures appropriées, incluant celles des concurrents.

_____ Formulaire de renseignements sur le concurrent du concours à l'échelon régional

_____ Acte de naissance ou passeport (peut être une copie, si lisible)

- Tout autre document de vérification de l'âge **sera refusé**

_____ Exemple de l'évaluation de l'étudiant pour le concours à l'échelon du club

_____ Exemple du discours rédigé à l'ordinateur

Doivent être reçues au plus tard le 15 mai 2017!

Formulaire d'évaluation du président du comité du Concours d'art oratoire de district 2016-2017

Nom du district _____

Nombre de garçons ____, et de filles ____, ayant participé au concours. Nombre de clubs ayant participé: _____

Occupez-vous le poste président de comité pour la première fois? -_____

En tant que président du comité, quelle partie du concours avez-vous le plus appréciée?

En tant que président du comité, quelle partie du concours avez-vous le moins appréciée?

Que pensez-vous du sujet de cette année? Avez-vous des sujets à suggérer pour l'avenir?

Quelles recommandations proposez-vous, le cas échéant, pour améliorer le Concours d'art oratoire?

Veuillez partager quelques méthodes de travail qui ont bien fonctionné pour votre club.

Veuillez dresser la liste de tous les changements que votre club apportera au concours de l'année prochaine.

Prière d'expédier le présent formulaire à :
Au Canada :

Centre de service canadien
5205, boul. Métropolitain Est, bur. 200
Montréal, QC H1R 1Z7